



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS
DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

131, Cours Genêt – ZI de l'Ormeau de Pied
CS 70510 – 17119 SAINTES cedex

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MARS 2026

Date de convocation : le 27/02/2026
Nombre de Délégués en exercice : 109
Nombre de Délégués présents : 60
Secrétaire de séance : Michel PELLETIER

TABLEAU DES EFFECTIFS ANNÉE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 5 MARS à 10 HEURES 00,

Le comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôle – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) –, sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERES : Christian LECLANCHE ; Patrick ANTIER ; Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : Roger TOMASSO ; Jean-Jacques PETIT ; Philippe BERNARD ;
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : Vanessa PARENT ;
- Canton de L'ILE DE RÉ : David NEVEUR ;
- Canton de LA JARRIE : Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : Jean-Marie RIPPE ;
- Canton de LAGORD : Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARENNES : Jean-Marie PETIT ; Philippe BOIVIN ; Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : Bernard GOURSAUD ; Michel Jean RIGUET ; Jean-Paul VIGNAUD ;
- Canton de PONS : Charles PAIN ; David DEFOULOUNOUX ; Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ROYAN : Dominique FRANQUE DE LUXEMBOURG ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : Maurice PERRIER ; Michel PELLETIER ; Jacky PROUTEAU ; Jacques GARDRÉ ;
- Canton de ST PORCHAIRE : Jean-Pascal VIALE ; Jean-Yves THOMAS ; Alain RENOUX ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : Dominique QUEQUET ; Jean-Michel CHATELIER ;
- Canton de SAUJON : Jean-Marc BABIN ;
- Canton de SURGÈRES : Jean-Jack AUBOYER ; Jean-Yves ROUSSEAU ;
- Canton de THÉNAC : Fabrice MOREAU ; Nadine DILLENSEGER ; Régis NÉGRER ;

AR Prefecture

017-251701827-20260305-2026017DCS-DE

Reçu le 06/03/2026

- Canton de TONNAY-CHARENTE : Jean-Philippe GUIGNOUARD ; Christian BRUNET ; Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : Philippe PICO ; Daniel FRADIN ;
- Canton LES TROIS MONTS : Serge JOURDAIN ; Bruno GUICHARD ; Patrick BARIBAS ;
- Ville de SAINTES : Joël TERRIEN ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROCHEFORT OCÉAN : Bruno BESSAGUET ; Denis ROUYER ;
- CDA ROYAN ATLANTIQUE : Christian PITARD ;
- SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO : Francis GRELLIER ; Gérard PERRIN ;
- CDC AUNIS ATLANTIQUE : Daniel BOURSIER ; Philippe NEAU ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : Jean-Claude GRENON ; Alexandre SCHNEIDER ;
- CDC DE GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : Loïc GIRARD ;
- CDC DE LA HAUTE SAINTONGE : Christian DUGUÉ ;
- SIVOM DU CANTON DE JONZAC : Bernard BERTRAND ;
- SICN MONTGUYON MONTLIEU LA GARDE : Jean-Marc PAILLÉ ;
- DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME : Alexandre GRENOT.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : Patrick ROBIN ; Hervé DE BLEECKER ; Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERES : Alain SERIS ;
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : Elisee BRUNET ; Patrice BRIDIER ;
- Canton de L'ILE DE RÉ : Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; André ROULLET ;
- Canton de LA JARRIE : Fabrice LEFEBVRE ; Jean-Pierre JAMMET ; Stéphane COLIN ;
- Canton de JONZAC : Claude BELOT ; Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : André TURCOT ; Patrick PHILBERT ; Jacques GLÉNEAUD ;
- Canton de MARANS : Philippe BERTHELOT ; Dominique PARPAY ; Philippe NERON ;
- Canton de ROYAN : Stéphane DEVOUGE ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : Mickaël PÉRÉ ;
- Canton de SAUJON : Pascal FERRÉ ; Florian BALAY ;
- Canton de SURGÈRES : Thierry PILLAUD ; Jérôme BRUNET ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : Gaël CHARPENTIER ;
- Canton de LA TREMBLADE : Christine FRESSONNET ; Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MONTS : Johann LEBOUCC ;
- Ville de ROCHEFORT : Gérard PONS ; Christèle MORIN ;
- Ville de SAINTES : Ammar BERDAÏ ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROYAN ATLANTIQUE : Serge ROY ;
- CDC AUNIS SUD : Olivier DENECHAUD ; François PELLETIER ;
- CDC DU BASSIN DE MARENNES : Patrice BROUHARD ; François SERVENT ;
- CDC DE GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : Jean GEAY ;
- CDC HAUTE SAINTONGE : Bruno ROBERT ;
- CDC DE L'ILE D'OLÉRON : Patrick GAZEY ; Luc COIFFÉ ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : Annie POINOT RIVIÈRE ; Alain FOUCHER ;
- SIVOM DU CANTON DE JONZAC : Christophe CABRI ;
- SIVOM ST BRIS DES BOIS ST CÉSAIRE : Géraldine DESRENTES ;
- SIVOM MIGRON VILLARS LE SEURE : Dominique FAYS ;
- SICN MONTGUYON ET MONTLIEU LA GARDE : Jean-Luc BERTRAND ;
- SIVU BRIZAMBOURG BERCLOUX ECOYEUX : Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU BARZAN CHENAC ST SEURIN D'UZET : Michel GENOUEL.

AR Prefecture

017-251701827-20260305-2026017DCS-DE

Reçu le 06/03/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Comité Syndical et le Bureau Syndical, installés suite au renouvellement des Conseils Municipaux de 2020, et modifiés lors de l'Assemblée générale du 25 novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « **Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime** », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,**1 - RAPPEL DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2025**

Monsieur le Président rappelle le tableau des effectifs 2025 :

1-1 PERSONNELS STAGIAIRES ET TITULAIRES :

GRADES OU EMPLOIS	catégorie	EMPLOIS BUDGETAIRES 2025			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES AU 01/01/2025
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS	A	2,00		2,00	1,00
EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL	A	1,00		1,00	1,00
EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	A	1,00		1,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE		60,00		60,00	49,00
INGENIEUR EN CHEF HC	A	1,00		1,00	1,00
INGENIEUR HORS CLASSE	A	1,00		1,00	0,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00		1,00	1,00
INGENIEUR	A	2,00		2,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	B	8,00		8,00	6,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	B	5,00		5,00	4,00
TECHNICIEN	B	6,00		6,00	5,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	6,00		6,00	4,00
AGENT DE MAITRISE	C	7,00		7,00	7,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	C	4,00		4,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	3,00		3,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	16,00		16,00	14,00

AR Prefecture

017-251701827-20260305-2026017DCS-DE
Recu le 06/03/2026

FILIERE ADMINISTRATIVE

		22,00		22,00	17,00
ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	A	1,00		1,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	2,00		2,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	B	2,00		2,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	B	1,00		1,00	1,00
REDACTEUR	B	3,00		3,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	C	6,00		6,00	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	3,00		3,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	4,00		4,00	3,00
TOTAL GENERAL		84,00		84,00	67,00

1-2 PERSONNELS NON TITULAIRES :

1-2-1 – emplois contractuels permanents :

GRADE OU EMPLOI	NATURE DES FONCTIONS	EMPLOIS BUDGETAIRES 2025					EFFECTIFS POURVUS AU 01/01/2025
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Fondement Juridique (CGFP)	niveau de rémunération maximum	
FILIERE TECHNIQUE		4,00		4,00			4,00
CHEF DE PROJET	Pilotage des projets d'ingénierie, en soutien auprès des agences	1,00		1,00	Article 3-3 (avant CGFP)	6 ^{ème} échelon grille ingénieur	1,00
OPERATIONS TRANSVERSES	Pilotage des procédures liées à la gestion d'une opération	1,00		1,00	Art.L.332-8 2e alinéa	7 ^{ème} échelon grille de technicien	1,00
RESPONSABLE MATERIEL	Responsable du Parc Matériel	1,00		1,00	Art.L.332-8 2e alinéa	10 ^{ème} échelon grille d'agent de Maîtrise	1,00
ASSISTANT(E) BE	Diagnostics voirie et relevés	1,00		1,00	Art.L.332-8 2e alinéa	10 ^{ème} échelon grille d'adjoint technique	1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE		1,00		1,00			1,00
GESTION EVENEMENTIEL ET ACCUEIL	Evènementiel – Accueil – Assemblées	1,00		1,00	Art.L.332-8 2e alinéa	7 ^{ème} échelon grille de rédacteur territorial	1,00

AR Prefecture

017-251701827-20260305-2026017DCS-DE
Reçu le 06/03/2026

1-2-2 – emplois contractuels non permanents

GRADE OU EMPLOI	NATURE DES FONCTIONS	EMPLOIS BUDGETAIRES 2025					EFFECTIFS POURVUS AU 01/01/2025
		Emplois non permanents à temps complet	Emplois non permanents à temps non complet	TOTAL	Fondement juridique (CGFP)	niveau de rémunération maximum	
FILIERE TECHNIQUE		11,00		11,00			5,00
ASSISTANT(E) INGENIERIE	Assistant(e) Responsable de Secteur	1,00		1,00	Art.L.332-23 1e alinéa (ATA)	9ème échelon grille adjoint technique	1,00
CONDUCTEUR ou CONDUCTRICE PL & ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS	Conduite des poids lourds, des engins sur chantiers et manœuvres	6,00		6,00	Art.L.332-23 1e alinéa (ATA)	9ème échelon grille adjoint technique	4,00
CONDUCTEUR ou CONDUCTRICE PL & ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS	Conduite des poids lourds, des engins sur chantiers et manœuvres	4,00		4,00	Art.L.332-23 2e alinéa (SAIS)	1er échelon grille adjoint technique	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE		2,00		2,00			2,00
ASSISTANT(E) ACCUEIL / EVENEMENTIEL	Accueil / Evènementiel	1,00		1,00	Art.L.332-23 1e alinéa (ATA)	9ème échelon grille adjoint administratif	1,00
ASSISTANT(E) RESSOURCES HUMAINES	Assistante RH – remplacement d'un fonctionnaire titulaire	1,00		1,00	Art.L.332-13 (remplac')	9ème échelon grille adjoint administratif	1,00
TOTAL GENERAL		18,00		18,00			12,00

2 - ÉLÉMENTS IMPACTANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS 2026 :

Monsieur le Président présente les éléments suivants à prendre en compte dans le tableau des emplois pour 2026 :

2.1 – AVANCEMENTS DE GRADE EN 2026

- Avancement d'un Technicien principal de 2^{ème} classe au grade de Technicien principal de 1^{ère} classe,
- Avancement d'un Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- Avancement d'un Adjoint administratif au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- Avancement d'un Agent de maîtrise au grade d'Agent de maîtrise principal,
- Avancement d'un Adjoint technique au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

La répartition hommes/femmes de ces promotions est la suivante :

- Deux femmes promouvables,
- Trois hommes promouvables.

2.2 – PROMOTION INTERNE

Le Président rappelle que la promotion interne est une voie qu'ouvre le Président du Centre de Gestion, chaque année, permettant aux agents remplissant les conditions d'ancienneté, d'atteindre le cadre d'emplois supérieur.

Les Lignes Directrices de Gestion du Syndicat de la Voirie ont fixé, au-delà de ces prérequis, des critères de valeur professionnelle, d'investissement et de motivation, à prendre en compte pour l'établissement des dossiers.

La promotion interne ouverte en novembre 2025 a permis l'inscription sur la liste d'aptitude d'ingénieur d'un agent dont le grade actuel est celui de technicien principal de 1^{ère} classe. Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de nommer cet agent sur ce nouveau grade, en 2026.

Le Président propose à l'Assemblée Délibérante qu'une étude soit menée en 2026 en fonction des grades ouverts à la promotion interne et des critères cités ci-avant, pour proposer, le cas échéant, des agents sur cette voie de promotion.

AR Prefecture

017-251701827-20260305-2026017DCS-DE

Reçu le 06/03/2026

2.3 – CONCOURS - EXAMENS

2-3-1 - Préparations :

Lors des entretiens annuels d'évaluation, des souhaits de formations/préparations aux concours et examens ont été formulés par les agents. Dans la mesure du possible et en fonction de la continuité de service, il est envisagé de donner une suite favorable aux demandes des agents du Syndicat de la Voirie.

2-3-2 - Concours :

Deux agents ont réussi les épreuves de concours en 2025 :

- Concours d'ingénieur,
- Concours d'agent de maîtrise.

Les agents concernés occupent des postes dont les missions sont en adéquation avec les grades concernés. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante de valoriser ces concours par la nomination de ces agents.

Des agents se présenteront aux concours durant cette année 2026. En fonction des résultats, il pourrait être proposé la modification du tableau des effectifs en 2027.

2.4 – RECRUTEMENTS CONTRACTUELS

Le besoin de personnel supplémentaire sur l'activité ingénierie pourrait s'avérer nécessaire :

- ✓ Pour assurer la réactivité et la présence du Syndicat de la Voirie sur les nombreuses opérations confiées,
- ✓ Pour contribuer au besoin de couverture territoriale.

2.5 – NOMINATIONS SUR LE STATUT DE FONCTIONNAIRE D'AGENTS CONTRACTUELS

Le plan prévisionnel d'intégration sur le statut de fonctionnaire territorial, au Syndicat de la Voirie, est établi en concertation avec les chefs de services, soumis à l'accord du Directeur Général et de l'Assemblée Délibérante.

Pour l'année 2026, dans l'objectif de pallier aux mouvements de personnels, mais également pour pérenniser les agents dans leur emploi, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- Une nomination stagiaire sur le grade d'adjoint technique
- Une réintégration d'un contractuel sur son statut de fonctionnaire suite à une disponibilité, par voie de mutation, sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Président précise à l'Assemblée Délibérante que les agents concernés font déjà partie de l'effectif du Syndicat de la Voirie, en tant que contractuels. Ils sont complètement intégrés dans les équipes et leurs qualités professionnelles ont été appréciées.

3 - TABLEAU DES EFFECTIFS 2026 :

Monsieur le Président propose le tableau des effectifs 2026 réajusté en fonction des nominations, avancements et recrutements exposés ci-avant :

3-1 PERSONNELS STAGIAIRES ET TITULAIRES :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES 2026			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES AU 01/01/2026
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS	A	2,00		2,00	2,00
EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL	A	1,00		1,00	1,00
EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	A	1,00		1,00	1,00

AR Prefecture

017-251701827-20260305-2026017DCS-DE
Reçu le 06/03/2026

FILIÈRE TECHNIQUE		60,00	60,00	47,00
INGENIEUR EN CHEF HC	A	1,00	1,00	1,00
INGENIEUR HORS CLASSE	A	1,00	1,00	0,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	1,00	1,00
INGENIEUR	A	3,00	3,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	B	9,00	9,00	7,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	B	3,00	3,00	3,00
TECHNICIEN	B	6,00	6,00	5,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	6,00	6,00	5,00
AGENT DE MAITRISE	C	7,00	7,00	5,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	C	4,00	4,00	4,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	3,00	3,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	16,00	16,00	15,00
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		22,00	22,00	17,00
ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	A	1,00	1,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	2,00	2,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	B	2,00	2,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	B	1,00	1,00	0,00
REDACTEUR	B	3,00	3,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	C	7,00	7,00	6,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	3,00	3,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3,00	3,00	3,00
TOTAL GENERAL		84,00	84,00	66,00

AR Prefecture

017-251701827-20260305-2026017DCS-DE

Reçu le 06/03/2026

3-2 PERSONNELS NON TITULAIRES :

3-2-1 – emplois contractuels permanents :

GRADE OU EMPLOI	NATURE DES FONCTIONS	EMPLOIS BUDGETAIRES 2026					EFFECTIFS POURVUS AU 01/01/2026
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Fondemen juridique (CGFP)	niveau de rémunération maximum	
FILIERE TECHNIQUE		4,00		4,00			4,00
CHEF(FE) DE PROJET	Pilotage des projets d'ingénierie, en soutien auprès des agences	1,00		1,00	Article 3-3 (avant CGFP)	6 ^{ème} échelon grille Ingénieur	1,00
RESPONSABLE OPERATIONS TRANSVERSALES	Pilotage des procédures liées à la gestion d'une opération	1,00		1,00	Art.L.332-8 2e alinéa	8 ^{ème} échelon grille de technicien principal de 1 ^{ère} CL	1,00
ADJOINT(E) RESPONSABLE D'AGENCE	Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage Maîtrise d'œuvre Suppléance du Responsable	1,00		1,00	Art.L.332-8 2e alinéa	10 ^{ème} échelon grille de technicien	1,00
RESPONSABLE MATERIEL	Responsable du Parc Matériel, des EPI Gestion du patrimoine bâti	1,00		1,00	Art.L.332-8 2e alinéa	11 ^{ème} échelon grille d'agent de Maîtrise	1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE		1,00		1,00			1,00
COORDINATEUR(RICE) SERVICE ACCUEIL ET MOYENS GENERAUX	Gestionnaire administrative, relations avec les élus, gestionnaire évènementiel	1,00		1,00	Art.L.332-8 2e alinéa	8 ^{ème} échelon grille de rédacteur territorial	1,00

3-2-2 – emplois contractuels non permanents :

GRADE OU EMPLOI	NATURE DES FONCTIONS	EMPLOIS BUDGETAIRES 2026					EFFECTIFS POURVUS AU 01/01/2026
		Emplois non permanents à temps complet	Emplois non permanents à temps non complet	TOTAL	Fondement juridique (CGFP)	niveau de rémunération maximum	
FILIERE TECHNIQUE		12,00		12,00			5,00
ADJOINT(E) AGENCE	Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage Maîtrise d'œuvre Suppléance du Responsable	1,00		1,00	Art.L.332-23 1e alinéa (ATA)	6ème échelon grille technicien	0,00
INTERLOCUTEUR(RICE) AGENCE	Accompagnement maîtrise d'ouvrage Maîtrise d'œuvre	2,00		2,00	Art.L.332-23 1e alinéa (ATA)	6ème échelon grille technicien	1,00
ASSISTANT(E) BE	Diagnosics voirie et OA Relevés	1,00		1,00	Art.L.332-23 1e alinéa (ATA)	11 ^{ème} échelon grille d'adjoint technique	1,00
CONDUCTEUR(RICE) PL & ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS	Conduite des poids lourds, des engins sur chantiers et manœuvres	5,00		5,00	Art.L.332-23 1e alinéa (ATA)	9ème échelon grille adjoint technique	3,00
CONDUCTEUR(RICE) PL & ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS	Conduite des poids lourds, des engins sur chantiers et manœuvres	3,00		3,00	Art.L.332-23 2e alinéa (SAIS)	1er échelon grille adjoint technique	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE		2,00		2,00			2,00
ASSISTANT(E) ACCUEIL / EVENEMENTIEL	Accueil / Evènementiel	1,00		1,00	Art.L.332-23 1e alinéa (ATA)	11ème échelon grille adjoint administratif	1,00
ASSISTANT(E) RESSOURCES	Assistante services ressources	1,00		1,00	Art.L.332-13 (remplac')	10ème échelon grille adjoint administratif	1,00
TOTAL GENERAL		19,00		19,00			12,00

4 - REMPLACEMENT DE PERSONNEL :

Monsieur le Président propose, dans le cas de remplacement pour arrêt maladie ou surcroît d'activité impactant les différents services, qu'il puisse être fait recours au service de remplacement du Centre de Gestion, ou à France Travail, ou organismes privés, ou bien par recrutement en contrat à durée déterminée (articles 332-13, 332-14, 332-23 1° et 2° alinéa du code général de la fonction publique).

Monsieur le Président sollicite l'avis du Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

LE COMITÉ SYNDICAL

à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2026,
- D'accepter les évolutions et modifications de carrières proposées, par toute voie statutaire en vigueur,
- D'adopter le nouveau tableau des effectifs « titulaires et stagiaires » et « non titulaires »,

Dans le cas de surcroît d'activité temporaire ou saisonnier ou pour remplacement de personnel suite à arrêt maladie :

- D'autoriser le Président à recruter des agents contractuels et à signer les contrats à durée déterminée correspondants,
- D'autoriser le Président à saisir, soit le Centre de Gestion de la Charente-Maritime, soit France Travail, soit les organismes privés et d'autoriser Monsieur le Président à conclure des conventions avec les organismes afférents,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le président,
Loïc GIRARD

Le secrétaire de séance,
Michel PELLETIER

